L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 25 AOUT 1877. 50me Année.

DUFOUR & LIMET, PROPRIETAIRES-EDITEURS.

NOUVELLE ORLEANS.
SAMEDI MATIN, 25 AOUT.

VENTE A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par Placide J. Spear, rue Royale, entre Canal et Donaue, chandeliers à gaz, installations de magasin, etc.

Par D. E. Morphy & Son, aux Nos 108 et 110 de la rue des Magasins, harnais de wagons et de buggies.

Harnais.—Voir l'annonce d'encan de D. E. Morphy & Son.

L'art de ne rien dire.

La république américaine abonde en orateurs, dans le sens vulgaire du mot. La pupart des politiciens—et leur nombre est Légion—sont capables de parler plusieurs heures à première vue, sur tous les sujets politiques à eux connus et inconnus. Il est vrai qu'il y a dans leurs discours peu d'idées neuves ; il y a beaucoup de mots ronflants et cela paraît suffire aux auditeurs.

Mais le voyage que M. Hayes et quelques uns de ses ministres font en ce moment dans le Nord-Est, vient de prouver que les politiciens américains ne sont pas le moins du monde experts dans l'art de ne rien dire, qu'il ne faut pas confondre avec l'art de dire des riens.

Il est clair qu'il y avait chez eux parti pris de ne se compromettre sur aucune des questions politiques du jour ; et il ne s'est pas trouvé parmi eux un homme assez habile—pas même M. Evarts qui passe pour un grand avocat et un orateur éminent—pour déguiser ce parti pris, au moyen de quelques fleurs de rhétorique et d'un peu d'imagination. Ils ont fait assaut de platitudes et de naiseries et ils n'ont même pas eu l'esprit d'empêcher qu'elles fussent reproduites par le télégraphe.

S'il s'ont voulu se mettre à la portée de leurs auditeurs, cela n'est pas flatteur pour l'intelligence de ceux-ci.

Ils pouvaient, sans parler politique, intéresser les populations qu'ils visitaient, par quelques allusions aux intérêts locaux ou par ces banalités qui, bien tournées, ne laissent pas que d'être agréables à entendre. Mais on dirait, à lire le rapport télégraphique de leurs discours, qu'ils avaient fait la gageure de se rendre ridicules. Si tel est le cas, ils ont parfaitement réussi, car ces discours ont excité la risée universelle.

M. Hayes et ses conseillers sont, cependant, loin d'être des imbéciles. Le fond vaut mieux chez eux que la forme, voilà tout. Ils n'ont pas su comment s'y prendre pour ne rien dire ; espérons qu'ils s'y prendront mieux quand le moment viendra pour eux de dire quelque chose.

JUBILE DE L'ABEILLE.

Revue Commerciale Annuelle.

La publication de notre Revue Commerciale Annuelle du PREMIER SEPTEMBRE, coïncidera cette année, avec le cinquantième anniversaire de l'ABEILLE, qui fondée le 1er Septembre 1827, aura

CINQUANTE ANS ACCOMPLIS

le 1er Septembre 1877.

Nous apporterons tous nos soins à présenter à nos lecteurs pour cette occasion, une édition aussi intéressante que possible sous tous les rapports et nous publierons un historique de l'*Abeille* pendant son demi-siècle d'existence.

Notre Revue Commerciale contiendra toutes les informations les plus utiles sur les marchés et les récoltes et nous veillerons à ce qu'elle soit aussi correcte que possible.

Nous avons tout lieu d'espérer que nos colonnes d'annonces, pour cette édition exceptionnelle du PREMIER SEPTEMBRE, seront libéralement remplies. Nous n'avons eu qu'à nous féliciter du patronage étendu qui nous a été accordé jusqu'ici par la communauté commerciale et nous nous efforcerons par les améliorations que nous apporterons au journal de mériter la continuation de l'appui que nous avons reçu jusqu'à ce jour. Les nombreuses marques d'estime et de sympathie que nous a valu la ligne de conduite suivie par l'*Abeille* dans les circonstances critiques qu'a traversées la Louisiane, nous ont prouvé que nous étions dans la bonne voie et nous n'avons qu'à la suivre.

Nous serons obligés aux patrons de l'*Abeille* de nous adresser leurs annonces et leurs commandes de journaux le plus tôt possible pour faciliter le travail et nous permettre de faire un tirage qui satisfasse aux demandes. Les commandes déjà reçues indiquent que le tirage sera beaucoup plus fort que celui de l'année dernière, chacun se préparant pour une reprise d'affaires que tout permet de prévoir.

LE NATCHEZ.—Ce fameux steamer, après trois mois de chômage, pendant lesquels il a subi maintes réparations depuis la quille jusqu'au sommet des cheminées, reprend le cours de ses voyages et et partira ce soir à 5 heures, avec la malle des Etats Unis pour Vicksburg et tous les points intermédiaires, se reliant avec les lignes de Yazoo, de Memphis et de St. Louis. Le Natchez est toujours commandé par ce célèbre vétéran de la navigation du fleuve, le capitaine T.P. Leathers, dont l'habileté, la prudence, la loyauté et la courtoisie ont toujours fait l'admiration de ceux qui le connaissent. Avec le capitaine Leathers il n'y a jamais de danger ou d'accidents, et l'on est sûr d'arriver à sa destination. C'est ce que savent tous les passagers qui ont fait des traversées sur les bateaux commandés par lui, et ce que savent aussi tous les riverains du fleuve et les planteurs de la côte. Le capitaine Leathers est assisté cette fois par Mr. J. F. Muse, commis, si avantageusement connu dans le service des bateaux de fleuve, et dont la présence sur le Natchez ajoutera à la satisfaction générale des passagers et des expéditeurs. Pour frêt ou passage, voyez plus loin l'annonce.

PARTIE DE CANOTAGE.—A l'occasion de la grande partie de canotage qui doit avoir lieu cette après-midi au Nouveau Lac et de la Fête Militaire et Soirée Dansante offerte par la Compagnie A. Cresant Greys, au pavillon de West End, des trains partiront toutes les demi-heures, de 1 à 3 heures, et toutes les 20 minutes depuis 3 heures jusqu'à 9 heures du soir. Pour plus amples informations voyez l'annonce.

L'ANCIENNE ET FIDELE VOIE DE JACKSON.

TOUJOURS LA PREMIERE.

Cette ancienne voie favorite des voyageurs a été grandement améliorée ; ses rails sont en acier, elle a de nouveaux ponts de fer et de nouveaux wagons. Les trains y circulent maintenant avec autant de régularité que de rapidité. Ils se relient avec exactitude aux convois des autres lignes. C'est le chemin le plus court et le meilleur vers l'est par Louisville et Cincinnati.

Ceux qui font des voyages de plaisir peuvent, en prenant cette route, aller par Chicago et le Canada, ou par Buffalo et les chûtes du Niagara, à New-York et aux villes de bains du Nord, au même prix que par Louisville ou par les lignes de la Georgie et de la Virginie.

Il y a en vente maintenant, au Bureau du chemin de fer de Jackson, rue du Camp No 22, sous le City Hotel, des billets d'excursion et de touriste pour tous les principaux lieux de rendez-vous dans l'Est, le Nord et le Nord-Ouest, par toutes les voies désirables.

Il n'y a qu'un changement de wagon entre la Nile-Orléans et New-York et les autres villes de l'Est. Pas de changement entre Chicago, Cincinnati, Louisville et la Nile-Orléans, ou de St. Louis à la Nile-Orléans.

Tous les trains ont des palais-dortoirs.

Prenez donc l'ancien chemin de Jack

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Départs.

Partis hier soir par le chemin de fer Mobile :

J. Backemuyer, pour San Francisco ; Col. H. Rareshide, Mlle Lottie Rareshide, W. B. Parker et Hugh Wilson pour l'Est ; J. H. White, pour New York ; Berry Russell, Sam'l Alston, C. Gutzuiger, Wm. Frank, E. Fendlan, James Sweeney, M. A. Pock et dame, D. P. Perry, A. Pancost, J. H. Scott, L. F. Murdock, Thomas Hasam, G. A. Matthey, Henry C. Brown et William Gregg, pour Cleveland, Ohio ; Geo. Barry, pour Savannah ; F. Honley, pour St. Louis ; Mme H. M. Dean et Howard Scott, pour Louisville ; J. L. Bradford, Washington ; Mr Sell Howell, Pagent populaire de la favorite "Mobile Fast Line" est parti pour New York, hier soir, via Cleveland, Ohio ; J. H. Harvey et G. M. Wadsworth, pour Cleveland, Ohio ; Sam. Hart, pour New York.

Question de vidange.

Le maire a reçu hier matin la visite de plusieurs propriétaires d'hôtel au sujet de l'exécution rigoureuse des ordonnances sanitaires qui leur interdisent de laisser échapper l'essaim de leurs fosses dans les rigoles des rues. Ces propriétaires disent que s'il sont forcés de payer des appareils de vidange sans odeur, ils seront condamnés à une dépense énorme. Le maire est fort embarrassé, d'autant plus que l'ordonnance en cette matière est approuvée par tout le monde, principalement par les habitants des rues à versants, les eaux dont il s'agit et qui sentent fort mauvais. Tout ce qu'on peut suggérer aux tenanciers de ces hôtels, en pareil cas, c'est d'établir des conduits de décharge donnant dans des canaux sur les derrières de la ville, à la condition de faire laver ces canaux d'égoût par l'eau des grands canaux de navigation.

C'est là un moyen ; mais il faut pour cela un capital assez considérables que les maîtres de ces hôtels n'entendent pas débourser. Ce n'est pas la première fois que cette difficulté a occupé soit le Conseil de Ville, soit le Board de Santé ; elle a toujours été résolue par le *statu quo* depuis plus de trente ans, c'est à dire que depuis plus de trente ans, les tenanciers des hôtels n'ont eu le privilège d'infecter les quartiers qui les avoisinent, sans que jamais on leur ait fait une opposition sérieuse. Gageons qu'il en sera encore de même cette fois !

Les Champs Elysées.

Les autorités de ville ont décidé que la compagnie de Pontchartrain ayant élevé de quelques pouces le niveau de sa voie ferrée doit élever aussi le niveau des banquettes qui, sans cela, seraient impraticables en temps de pluie.

Les autorités ont aussi décidé que la citerne élevée sur le terrain neutre des Champs Elysées, ce qui pour la perspective produit un horrible effet, devra être enlevée de là et transportée dans un lot vacant du voisinage.

Rigoles et Immondices.

Les habitants voisins du marché aux légumes de la levée, Second District, continuent à se plaindre de l'état de saleté où se trouvent les rigoles de la rue des Ursulines et de la rue Gallatin. Ils disent que les charrettes passent avant que les balayeurs aient raclé les ruisseaux et entassé les immondices et que ces tas d'ordures restent sur la chaussée des rues presque tout un jour et toute une nuit avant d'être enlevés. Si c'est là la cause de cette épouvantable infection dans le quartier qui doit être le plus peuplé de la ville, ne serait-il pas à propos d'envoyer les balayeurs avant les charrettes, ou de faire que ces charrettes suivissent les balayeurs, de manière à ce que toutes les ordures fussent enlevées aussitôt qu'elles seraient entassées sur le bord des rigoles ?

Ordre pour la fermeture des maisons de jeu.

Quelqu'un avait demandé au chef de police la permission d'ouvrir une maison de jeu rue St-Louis 48, en disant qu'il se croyait autorisé à faire la demande parce que d'autres établissements du même genre étaient tolérés. Le capitaine Boyian, naturellement, a refusé la permission, et ayant informé le maire du fait de l'exploitation de plusieurs de ces maisons en divers endroits de la ville, M. Finbury en a ordonné la fermeture sans aucune exception.

Comme on avait cru tout d'abord que l'ordre ne concernait que les établissements de jeu ci-dessous de la rue du Canal, sur la pétition d'une partie intéressée une des cours avait accordé une injonction contre le maire et le chef de police. Cette injonction devra être levée maintenant par suite de l'interdiction générale ordonnée.

Vol de livres.

Depuis quinze jours ou trois semaines on enlevait, de l'Académie des Sciences, des livres précieux. On avait mis par en voler pour $1900. Mr J. S. Copes, président de l'Académie, s'en plaignit aux autorités de police, et des officiers furent chargés de rechercher les coupables. Jeudi, le sergent Ryan et l'officier spécial Tracy feurent avis que les livres volés étaient en possession de C. E. Bayard, marchand de bric-à-brac, rue Baronne No 88.

Nantis d'un mandat, les officiers se rendirent chez Boyard et apprirent de lui qu'il avait acheté les livres en question de deux femmes nègres, nommées Richard Allen et Sandy Mitchell et qu'il les avait vendus à Richard Adler, autre marchand de bric-à-brac, rue Peters, entre les rues Lafayette et Girod. Les officiers se sont transportés au magasin d'Adler où effectivement ils ont trouvé les livres fourrés à part dans des sacs. Ces livres ont été emportés et déposés au bureau de police. Les deux nègres ont été subséquemment arrêtés et détenus à la Station Centrale, sur l'accusation de vol avec circonstances aggravantes.

Biens d'oeillse et de sociétés de bienfaisance.

M. Samuel P. Blanc, remplissant les fonctions d'avocat de ville, a émis les opinions suivantes sur la question de l'exemption de taxes d'Eglise et de sociétés de Bienfaisance ;

Aucune association de charité n'a droit à une exemption de taxe à moins que la propriété dont il s'agit ne soit occupée entièrement par elle et non par d'autres.

2o Que cette occupation ne soit exclusive. 3o Que cette occupation ne soit pour les objets pour le quels l'association a été organisée.

La grande loge des Francs-Maçons, si elle est exclusivement occupée par eux est exempte de taxe. Dans le cas de la loge du St-Patrick, il n'y a pas d'exemption parce qu'elle contient une salle de concert et des magasins loués par l'association, bien que le revenu en soit consacré à des œuvres de charité ou de bienfaisance. Ainsi l'a décidé la Cour Suprême. Le nouveau temple maçonnique en construction rue St Charles, ne doit pas être assessé, vu sa destination.

Les salles du Mechanics' Institute devait être sujette à la taxe quand elle était occupée par l'Etat payant loyer. Un asile est exempt de taxe, tant qu'il est occupé par la société ; mais s'il devient vacant, il est sujet à être taxé, à moins qu'il n'y ait intention de le réoccuper incessamment.

Dans le cas où l'interprétation est incertaine, et où il y a doute. Il faut décider la question de la taxe contre l'exemption.

Une vente qui coûte cher.

Hier matin, Mme Osborn était entrée dans le magasin de MM. Hyman, rue du Magasin No 57, pour y acheter de la toile de coton. Elle fit, en effet, un achat pour le payement duquel elle offrit un billet de 25, sur lequel on lui rendit $14.50, le reste en deux dollars en partie pour la valeur de 20 cents d'étoffe n'ayant pas été coupée. Mme Osborn prit son argent et sa marchandise et s'en fut au marché des Magasins pour y faire les provisions du dîner de la famille. A peine y était-elle arrivée qu'elle entendit des cris et des apostrophes qui s'adressaient à elle.

On lui reprochait en paroles violentes la fraude qu'elle avait voulu commettre. Mme Osborn se retourne et voit les deux nègres auxquels elle a donné un billet de $5 qu'elle leur avait donné en échange de marchandises. Les gens du marché s'attroupent et la pauvre dame se voit exposée aux défiances et à la curiosité moqueuse des assistants qui la croient coupable. Mais elle se rassure bientôt, redemande son billet, en fait constater le numéro par un agent de police et va avec lui trouver son mari employé au chemin de fer de Jackson.

M. Osborn fait examiner le billet, à plusieurs commis de banque qui le reconnaissent bon, et cite les Hyman devant le juge Smith, de la première Cour de police, qui, pour insultes et grossièretés, condamne les deux Hyman à $25 d'amende chacun, si mieux ils n'aiment passer 30 jours en prison.

Présentation de médaille.

La compagnie de pompiers du Pélican No. 1, d'Alger, a célébré son 26e anniversaire, jeudi 23 du courant. Elle a profité de ce jour pour présenter une médaille d'or à son marshall, Mr John Larrieu. Les officiers des autres compagnies avaient été invités. Après la parade, un beau souper a été offert à la Compagnie et à ses hôtes par Mr E. Baumgnie et à ses hôtes par Mr E. Baumgnie et à ses hôtes par Mr E. Baumg